

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00565 Numéro SIREN : 439 192 196 Nom ou dénomination : A C P F ACHIN COUVERTURE PLOMBERIE FUMISTERIE

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2023 sous le numéro de dépôt 19017



PHILIPPE DECLERCQ
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES



A.C.P.F.

Société A Responsabilité Limitée au capital de 920 000 euros
RCS CRETEIL B 439 192 196

11-13, Avenue CHARLES DE GAULLE – 94470 BOISSY SAINT LEGER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2022

3, Avenue d'ALBIGNY – 74000 ANNECY
MOB: 06.29.61.23.05 - EMAIL : phdecl@aol.com
Expert Comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables Rhône Alpes
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de CHAMBERY
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE
LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2022

Aux associés de la société A.C.P.F.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.C.P.F. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires, et la constitution des provisions pour risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 15 décembre 2022



Philippe Declercq
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Dauphiné Savoie



ACPF pour modification N-1

11 avenue CHARLES DE GAULLE
94470 BOISSY ST LEGER

Durée N: 12
Durée N-1: 12

BILAN ACTIF

	Brut	Amort. prov.	30/06/2022	30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur imm. incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques, mat. outillage industriel	49 443	46 864	2 578	3 586
Autres immobilisations corporelles	129 298	111 266	18 032	13 790
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	487 036		487 036	549 726
Autres immobilisations financières	59 400		59 400	59 400
Total de l'actif immobilisé	725 178	158 130	567 047	626 502

Matières premières, approvisionnements	8 500		8 500	8 500
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Clients et comptes rattachés	1 122 129		1 122 129	1 527 280
Autres créances	896 579		896 579	177 827
Capital souscrit et appelé, non versé				
VMP (dont actions propres)	798 314		798 314	1 298 286
Disponibilités	852 342		852 342	1 242 419
Charges constatées d'avance				
Total de l'actif circulant	3 677 865		3 677 865	4 254 315

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				

Total de l'actif	4 403 043	158 130	4 244 912	4 880 818
-------------------------	------------------	----------------	------------------	------------------

Droit au bail		Immo. à - un an	65 730	Part à + un an	
Immobilisations		Stocks		Créances	

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

BILAN PASSIF

		30/06/2022	30/06/2021
Capital social ou individuel (dont versé)	920 000	920 000	920 000
Primes d'émission de fusion, d'apport, ...			
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence)			
Réserve légale		92 000	92 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont réserve spé. prov. fluctuation des cours)			
Autres réserves (dont réserve achat d'oeuvre art.vivants)			
Report à nouveau		936 254	512 260
Résultat de l'exercice		18 153	423 993
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		1 966 408	1 948 254

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		

Provisions pour risques	41 136	187 895
Provisions pour charges		
Total des provisions pour risques et charges	41 136	187 895

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	786 503	983 013
Emprunts et dettes financières divers	68 902	62 137
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	819 333	1 111 187
Dettes fiscales et sociales	562 627	559 451
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		28 878
Produits constatés d'avance		
Total des dettes	2 237 367	2 744 668

Ecart de conversion passif		
----------------------------	--	--

Total du passif	4 244 912	4 880 818
------------------------	------------------	------------------

Ecart de réévaluation incorporé au capital		
Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)		
écart de réévaluation libre		
réserve de réévaluation (1976)		
Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 449 419	
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques CCP		

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

	30/06/2022			30/06/2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 823		1 823	3 837
Production vendue de services	7 937 378		7 937 378	10 146 697
Chiffres d'affaires nets	7 939 201		7 939 201	10 150 534

Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		4 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		185 742	34 759
Autres produits			
Total des produits d'exploitation		8 128 944	10 185 294

Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approv. (y compris droits de douane)		3 086 453	3 327 963
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			2 616
Autres achats et charges externes		3 296 728	4 419 910
Impôts, taxes et versements assimilés		47 842	37 192
Salaires et traitements		1 128 234	1 127 902
Charges sociales		511 594	516 093
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements		8 722	6 801
Dotations aux provisions			
Sur actif circulant : Dotations aux provisions			187 895
Pour risques et charges : Dotations aux provisions			
Autres charges			
Total des charges d'exploitation		8 079 575	9 626 374
Résultat d'exploitation		49 368	558 919

Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		17 276	33 376
Total des produits financiers		17 276	33 376

Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		8 115	
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières		8 115	

Résultat financier		9 161	33 376
---------------------------	--	--------------	---------------

Résultat courant avant impôts		58 530	592 295
--------------------------------------	--	---------------	----------------

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 897	48 418
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 900
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	1 897	57 318

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38 519	60 733
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	38 519	60 733

Résultat exceptionnel	- 36 621	- 3 415
------------------------------	-----------------	----------------

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les sociétés	3 755	164 887
Total des produits	8 148 119	10 275 988
Total des charges	8 129 965	9 851 995

Bénéfice ou perte	18 153	423 993
--------------------------	---------------	----------------

Dont: - produits nets partiels sur opérations à long terme		
- produits de locations immobilières		
- produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
- crédit-bail mobilier	50 214	70 572
- crédit-bail immobilier		
- charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
- produits concernant les entreprises liées		
- intérêts concernant les entreprises liées		
- dons faits aux organismes d'intérêt général		
- amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
- amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	38 984	34 759
- transferts de charges		
- cotisations personnelles de l'exploitant		
(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		
- produits redevances concessions brevets et licences		
- charges redevances pour concessions de brevets et licences		
- primes et cotisations complémentaires personnelles:		
facultatives		
obligatoires		
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		

Détail des produits et charges exceptionnels	Charges except.	Produits except.
--	-----------------	------------------

--	--	--

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs
---	---------------------	---------------------

LITIGES CLIENTS SOLUTIONNES		146 758
-----------------------------	--	---------

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS D'EXERCICE CLOS LE : 30/06/2022

D'UNE DUREE DE 12 MOIS

CARACTERISES PAR LES ELEMENTS SUIVANTS :

- TOTAL DU BILAN :	4 244 912
- CHIFFRE D'AFFAIRE :	7 939 201
- RESULTAT NET :	18 153

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE - REGLES ET METHODES COMPTABLES - METHODES D'EVALUATION

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT - COMPTE DE REGULARISATION - FRAIS D'ETABLISSEMENT - FONDS COMMERCIAL, COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL, MONTANT DES AVANCES AUX DIRIGEANTS.

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

V - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE, DES AMORTISSEMENTS, DES PLUS-VALUES ET DES MOINS-VALUES **TB 2050**

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE **TAB 2054**

ETAT DES AMORTISSEMENTS **TAB 2055**

VI - ETAT DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES, DEFICITS REPORTABLES **TAB 2056**

ETAT DES PROVISIONS **TAB 2056**

ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES **TAB 2057**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré ,premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actions ou parts sociales au début de l'exercice	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales au début de l'exercice	11 500	80
Actions ou parts sociales émises en cours d'exercice		
Actions ou parts sociales remboursées au cours de l'exercice		
Actions ou parts sociales à la fin de l'exercice	11 500	80

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

CREDIT BAIL

Crédit bail	Immobilier	Mobilier	Total
Valeur d'origine		124 379	124 379
Amortissements :			
- Cumuls des exercices antérieurs		21 038	21 038
- Dotations de l'exercice		27 578	27 578
Total		48 616	48 616
Redevances payées :			
- Cumuls des exercices antérieurs		44 219	44 219
- Exercice		35 084	35 084
Total		79 303	79 303
Redevances restant dues			
- A un an au plus		27 792	27 792
- A plus d'un an et cinq ans au plus		26 930	26 930
- A plus de cinq ans			
Total		54 722	54 722
Valeur résiduelle			
- A un an au plus			
- A plus d'un an et cinq ans au plus		1 465	1 465
- A plus de cinq ans			
Total		1 465	1 465
Montant pris en charge dans l'exercice		50 214	50 214

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération allouées aux membres	Montant
Des organes d'administration	
CO- GERANTS	129 239
Des organes de direction	
Des organes de surveillance	

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

EFFECTIF A LA DATE DE CLOTURE

Composition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers	15	
Total	20	

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles	30/06/2021	Augmentations		Diminutions		30/06/2022	réévaluation
	Immo. au début de l'exercice	Réévaluation. pratiquée dans l'exercice	Acquisitions, créations viremts de poste à poste	par virements de poste à poste	par cessions à des tiers	Valeur brute immo. à fin exercice	Réévaluation légale
Frais d'établist. développement							
Autres postes							

Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- sur sol propre							
dont composants							
- sur sol d'autrui							
dont composants							
Insts gales, agenct. et aménagt. const							
dont composants							
Insts tech., matériel et outillage indus	49 443					49 443	
dont composants							
Autres immobilisations corporelles:							
- instal. gén, agenc, aménagts divers	14 700					14 700	
- matériel de transport	79 003		11 956			90 959	
- matériel de bureau et info, mobilier	23 638					23 638	
- emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
Total immobilisations corporelles	166 785		11 956			178 741	

Immobilisations financières							
Participations évaluées							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immo. financières	609 126				62 689	546 436	
Total immobilisations financières	609 126				62 689	546 436	

Total général	775 911		11 956		62 689	725 178	
----------------------	----------------	--	---------------	--	---------------	----------------	--

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

	Détermination du montant des écarts		Utilisation marge supérieure des amortissements			Montant de la provision spéciale à fin exercice
	Augmentation du montant brut des immo.	Augmentation montant des amort.	Montant des suppléments amort.	Fraction résiduelle corresp. élts cédés	Montant cumulé à fin exercice	
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Terrains						
Constructions						
Installations tech.mat. et outil.indust.						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Participations						
Autres titres immobilisés						
Total :						

Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Situations et mouvements de l'exercice des amortissements techniques			
	Amortissements début exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions	Amortissements fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total I				
Terrains				
Constructions :				
- sur sol propre				
- sur sol d'autrui				
inst. gales, agencts aménagts des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	45 856	1 008		46 864
Autres immobilisations corporelles :				
- inst. gales, agencements, aménagts divers	5 171	1 495		6 666
- matériel de transport	75 444	5 582		81 027
- matériel de bureau et informatique, mobilier	22 935	636		23 571
- emballages récupérables et divers				
Total II	149 408	8 722		158 130
Total général (I+II)	149 408	8 722		158 130

Immobilisations amortissables	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements fin exercice
	Différentiel de durée, autres Colonne 1	Mode dégressif Colonne 2	Amortissement fiscal except. Colonne 3	Différentiel de durée, autres Colonne 4	Mode dégressif Colonne 5	Amortissement fiscal except. Colonne 6	
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immo. incorporelles							
Total I							
Terrains							
Constructions :							
- sur sol propre							
- sur sol d'autrui							
Inst. gén., agencts, aménag.							
Inst. techniques, mat. et outil.							
Autres immobilisations corporelles:							
- inst. générales, agenc., aménag. div.							
- matériel de transport							
- mat. bureau, informatique, mobilier.							
- emballages récupérables, divers							
Total II							
Frais acquisitions titres participation							
Total général							
Total général non ventilé		Total général non ventilé			Total général non ventilé		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions	Montant début d'exercice	Augmentations: dotations exercices	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- dont majoration exceptionnelle de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total provisions réglementées				

Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients	187 895		146 758	41 136
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Total provisions risques et charges	187 895		146 758	41 136

Provisions pour dépréciation:				
- sur immobilisations incorporelles				
- sur immobilisations corporelles				
- sur immo. des titres mis en équivalence				
- sur immo. des titres de participation				
- sur autres immobilisations financières				
- sur stocks et en cours				
- sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
Total provisions pour dépréciation				

Total général		187 895		146 758	41 136
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			146 758	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice	
---	--

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

**ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	487 036	65 730	421 306
Autres immobilisations financières	59 400		59 400
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 122 129	1 122 129	
Créance représentative de titres prêtés			
- provision pour dépréciation ant. constituée			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
- Impôts sur les bénéfices	161 132	161 132	
Etat et autres	120 323	120 323	
collectivités publ.			
- Autres impôts, taxes vers. assimilés			
- Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers (dont créances relatives opérations pension de titres)	615 123	615 123	
Charges constatées d'avance			
Total général	2 565 145	2 084 439	480 706
Montant des - prêts accordés en cours d'exercice			
- remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes	786 503	197 835	588 668	
auprès ébts crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	819 333	819 333		
Personnel et comptes rattachés	177 390	49 809	127 581	
Sécurité sociale et organismes sociaux	173 566	101 867	71 699	
- Impôts sur les bénéfices				
Etat et autres	211 670	211 670		
collectivités				
publiques				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	68 902	68 902		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total général	2 237 367	1 449 419	787 948	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés pers. physiques	196 510			

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

PRODUITS A RECEVOIR

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Total	

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

CHARGES A PAYER

Montants des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 600
Dettes fiscales et sociales	199 280
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	232 880

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Montant
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	

ACPF pour modification N-1

Clôture au: 30/06/2022

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	

SARL ACHIN COUVERTURE PLOMBERIE FUMISTERIE
A.C.P.F. société à responsabilité limitée
au capital de 920 000 EUROS

Siège Social : 11 avenue CHARLES DE GAULLE

94470 BOISSY ST LEGER

R.C.S. CRETEIL B 439 192 196

oOo

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 décembre 2022

oOo

L'an deux mille vingt deux,
Le trente décembre, à 11 heures 30',

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- M. ACHIN Jean-Louis, titulaire de 2 300 parts,
- Mme ACHIN Rosetta, titulaire de 2 300 parts,
- Mme JAQUIN- ACHIN Alexandra, titulaire de 2 875 parts,
- Mr ACHIN David 2 850 parts
- Mme ACHIN Rosetta représentant la SCI TARA,
- En qualité de gérante de cette société 1 150 parts

qui détiennent ensemble les **11 500 parts sociales** représentant l'intégralité du capital social.

L'assemblée est donc habilitée à prendre les décisions nécessaires.

Le commissaire aux comptes s'est fait excuser, et a adressé son rapport dont nous vous donnerons lecture ;

M. ACHIN JEAN-LOUIS, en qualité de gérant, préside l'assemblée.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée le texte des résolutions proposées.

Il déclare que cette pièce a été mise à disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :



- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2022 et du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223/19 et suivant du Code de Commerce,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des dites conventions,
- Examen et approbation des comptes annuels,
- Affectation du résultat,
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

- PREMIÈRE RÉOLUTION -

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article **L223/19 et suivants du CODE DE COMMERCE**, l'approuve dans son intégralité, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- DEUXIÈME RÉOLUTION -

L'assemblée générale constate que les comptes laissent ressortir un "bénéfice net comptable" de **18 183.56 EUROS**

L'assemblée décide donc, sur proposition de la gérance, d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- RESERVE LEGALE	0.00	les 10% sont atteints
- REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	18 153.56 EUROS	
- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		néant

nous vous rappelons qu'aucune distribution n'a eu lieu de 2019 à 2021

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



- TROISIÈME RÉOLUTION -

L'assemblée générale, en conséquence des résolutions qui précèdent, donne à la gérance quitus pour sa gestion en l'exécution de son mandat durant l'exercice écoulé ainsi qu'au commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- QUATRIÈME RÉOLUTION -

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tout dépôt et accomplir toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents

Handwritten signatures in black ink, including a large signature and a smaller one above it.